MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°03 XV 2019

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 27 MAI 2019

- *Transcription des débats* -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Louis BAPTISTE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE , Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERÉ, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Noémie KERMABON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOËL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY , Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA , Anne-Claire TYSSANDIER et Bertrand VASNIER.

Sont absent(e)s et excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs : Christine BRUNET donne pouvoir à Isabelle ROY, Pierre CHARON donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS, Louisa FERHAT, donne pouvoir à Marc ESCLAPEZ, Gérard GAYET donne pouvoir à Caroline DUC, Anne HIDALDO donne pouvoir à Florian SITBON, Hubert MARTINEZ donne pouvoir à Jean-Yves PINET, Fabrice ORLANDI donne pouvoir à Olivier RIGAUD.

Absent(e)s :

Françoise DOROCQ, Agnès EVREN, Ariane LAVERDANT, Laurence PATRICE, Dominique VERSINI et Yann WEHRLING.

La séance est ouverte.

1. Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous allons pouvoir commencer notre séance, qui a lieu de façon exceptionnelle dans la salle des fêtes. Étant donné que nous avons occupé hier les locaux qui sont au-dessous pour les élections et que beaucoup de matériel électoral, notamment les urnes, s'y trouve encore, il n'a pas été possible de tenir notre réunion du Conseil d'arrondissement dans les salles habituelles.

Les secrétaires de séance sont : Noémie KERMABON et Bertrand VASNIER.

2. Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Arrondissement du lundi 18 mars 2019

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Pas d'oppositions ? Il est adopté, merci.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. 152019014 Adoption du compte administratif de l'état spécial du 15ème

Monsieur le Maire : Cette première délibération va m'amener à sortir de la salle parce que la loi oblige à faire le rapport du compte administratif de l'année précédente en l'absence du Maire. C'est donc Jean-François LAMOUR, conseiller de Paris délégué aux finances, qui va le présenter. Je vais donc lui céder le siège.

Monsieur LAMOUR : Merci Monsieur le Maire. Ce sera très rapide. Mes chers collègues, je vous rappelle le principe du compte administratif : il s'agit de savoir, pour l'année 2018, ce qui a été dépensé et engagé par la Maire du XVe. Un bref rappel du budget primitif pour 2018 : il était en augmentation d'un peu plus de 127 000 euros par rapport à 2017, avec deux secteurs essentiels de hausse : la dotation de gestion locale, en augmentation d'un peu moins de 100 000 euros et la dotation d'animation locale qui, elle, avait augmenté de 32 000 euros. En revanche, la dotation d'investissement était stable. En 2018, les crédits ouverts, eux, ont légèrement baissé de l'ordre de 43 000 euros. Comment pouvons-nous

expliquer cela ? Des crédits ont été mandatés, pour l'exercice 2017, de manière exceptionnellement élevée, ce qui fait que nous avons eu très peu de reports pour l'année 2018. Le mandatement des crédits 2018 de l'état spécial est en légère hausse (+1,46 %) par rapport à l'année précédente. Ils sont passés approximativement de 12 millions à 12,191 millions d'euros, soit une hausse de 175 000 euros due à l'engagement des crédits sur la dotation d'animation locale qui, elle, augmente de 11 points (plus de 108 000 euros d'augmentation). Cela démontre une très bonne gestion des deniers publics avec un niveau de mandatement qui est de l'ordre de 93 % des crédits. Donc, quand un crédit est voté, il est dans ce domaine quasiment tout le temps consommé.

Quant à la DGL, l'augmentation des crédits est due essentiellement à l'accroissement des dépenses de fluides (+ 245 000 euros). Elle s'élève donc pour 2018 à 2 985 000 euros. Il faut noter aussi que la ligne « réceptions » était mandatée en 2017 à 80 000 euros et qu'elle a baissé en 2018 à 61 000 euros.

Les crédits 2019 étaient insuffisants. Cela nous a donc conduit à réclamer lors de la fameuse réunion de la Commission d'arbitrage qui a eu lieu en avril dernier, l'inscription de crédits au budget supplémentaire, que nous allons voter le mois prochain. Lors de cette Commission d'arbitrage où les intérêts du XVe ont été défendus avec fougue et profondeur, nous avons obtenu 939 244 euros (sur 1 027 963 euros demandés). Comme toujours, mes chers collègues, la Mairie du XVe gère au mieux la rigueur que lui impose la Mairie centrale et utilise au plus juste les capacités qui lui sont offertes. Je vous remercie.

Applaudissements.

Je mets au vote ce compte administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce compte est adopté. Je vous remercie. Et j'appelle bien sûr le Maire Philippe GOUJON à revenir à sa place.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci pour cet exposé brillantissime et ce vote spectaculaire concernant notre compte administratif.

4. **152019015 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du CICA du lundi 1er juillet 2019 et du second semestre 2019**

Monsieur le Maire : Marie-Caroline DOUCERE.

Madame DOUCERE : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le secrétariat du CICA vous a adressé Monsieur le Maire, les questions recensées lors de l'assemblée plénière du 16 mai, en vue du CA CICA prévu le 1er juillet prochain. Deux questions vous sont parvenues : une sur la politique de la jeunesse et l'autre sur les mobilités. Au regard notamment des travaux ou rénovations en cours ou à venir, de la difficile cohabitation largement relayée de certains modes de transport, des changements récemment opérés sur des lignes de bus, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter la question du Comité de défense Beaugrenelle sur les mobilités pour le prochain CA CICA.

La question tout aussi intéressante sur la jeunesse, portée par l'association Familles de France, pourrait être traitée à l'automne. Naturellement, je remercie les membres du CICA pour leur implication et vous invite, mes chers collègues, à adopter cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'interventions, je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci. À l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. **2019 DU 9 Secteur Beaugrenelle (15ème) - Piscine René et André Mourlon - Régularisations foncières**

Monsieur le Maire : Pas d'interventions ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. **2019 DU 146 Exonération de certains droits de voirie 2019 pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de février et mars 2019**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un montant de 450 000 euros d'indemnisation pour les commerces abîmés par les manifestations des « gilets jaunes ». Pas d'interventions ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7. **2019 DVD Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires du Stationnement Payant**

Monsieur le Maire : Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. C'est un sujet qui revient régulièrement sur bon nombre de nos bureaux. Le mien, en tout cas, en est envahi ; ma boîte *mail*, aussi. J'ai assisté à deux réunions à l'Hôtel de ville en ce qui concerne la mise en place des verbalisations par les sociétés privées, notamment sur ce fameux RAPO, le nouveau système de contestation. Malgré tout ce qui nous est dit en réunions centrales, la bonne volonté affichée des sociétés privées - Streeteo, pour ce qui concerne le XVe -, et les mots favorables de la DVD qui dit que tout va bien ou que tout va s'améliorer, c'est loin d'être le cas. De nombreux administrés du XVe sont encore victimes de verbalisations, alors qu'ils ne devraient pas l'être, notamment sur les cartes handicapé, et ont un mal fou à se faire entendre derrière. Il s'agit d'une sorte de machine à broyer administrative, d'une justice, qui n'a de justice que le nom : vous devez aller sur un serveur Internet, vous devez prouver que vous avez payé alors que vous n'avez pas à payer puisque vous ne deviez pas être verbalisé. Et bien souvent, cela se termine par une fin de non-recevoir. Si vous voulez avoir gain de cause, vous devez saisir une commission qui se trouve à Limoges. La France avait déjà inventé le CACIR de Rennes, qui était une grosse machine à broyer. Je crois que nous avons inventé quelque chose de mieux. Nous devrions être numéro un dans le monde pour ce type d'administration. Il faut vraiment que cela cesse et que cela soit simplifié pour les administrés. Je peux fournir à la Ville de Paris, à ceux qui s'occupent des RAPO, bon nombre de contestations qui n'aboutissent pas. Donc, cela ne marche pas. Nous allons continuer à avoir des plaintes. Il serait bien que l'on arrive - cela fait plus d'un an - à quelque chose qui devienne fluide et qui soit non problématique pour nos administrés. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres intervenants ? Madame Maud GATEL.

Madame GATEL : Merci, Monsieur le Maire. Par cette communication, la Mairie centrale s'adresse un véritable satisfecit pour la mise en place de cette réforme en date du 1er janvier 2018. Pour nous, c'est plutôt l'opportunité de revenir sur un changement politique et finalement de dresser le bilan des dysfonctionnements que Monsieur PINET a rappelés, qui sont multiples : des mauvaises retranscriptions des plaques d'immatriculation, des personnes ayant une carte de stationnement résidentiel et injustement sanctionnées, des agents de Streeteo contrôlés sans permis, des agents de Streeteo non assermentés, la position de FPS sur des véhicules censés en être exemptés. Nous nous souvenons des

véhicules de police qui ont été concernés, mais aussi, comme cela a été rappelé, des véhicules de personnes à mobilité réduite ou encore des médecins qui ont été verbalisés. Dans cette affaire, la responsabilité de la Ville est totale. C'est la raison pour laquelle nous avions demandé assez tôt à ce que la Ville envisage la rupture de ce contrat, notamment avec Streeteo qui est certainement l'opérateur qui présente le plus de dysfonctionnements. D'abord, le choix de la privatisation sur une prérogative nouvellement acquise, n'a absolument pas été préparé. En atteste le cahier des charges totalement irréaliste sur les objectifs donnés aux différents prestataires. Les prestataires n'ont pas été accompagnés. Certains agents n'étaient pas assermentés - nous ne nous en sommes pas aperçus tout de suite - puisque la Ville n'a pas contrôlé cette dimension, qui est pourtant absolument centrale. La situation sociale est extrêmement dégradée, au regard des objectifs totalement irréalistes qui sont fixés par Streeteo à ses collaborateurs, comme l'a illustré un reportage de la télévision publique. Enfin, les usagers ne sont pas accompagnés. Jean-Yves PINET l'a rappelé : les usagers sont absolument seuls devant cette machine infernale du RAPO. On explique que si les choses sont compliquées, c'est parce que les gens ne sont pas habitués au numérique. En fait, ce n'est pas la seule raison. En soi, cette procédure est éminemment compliquée. Finalement, nous avons le sentiment que les usagers ont été abandonnés dans cette procédure et que ce n'est, pour la Ville, qu'une machine à cash. Une machine à cash qui a été totalement surévaluée : elle était estimée à 330 millions d'euros, entre les nouvelles recettes de stationnement et le montant des FPS. En réalité, nous ne sommes qu'à 230 millions d'euros. Donc, il s'agit d'une politique qui ne fonctionne pas, qui socialement est absolument déplorable pour les collaborateurs de Streeteo et qui finalement ne sert même pas à remplir les caisses de la Ville de Paris. Au regard de cette situation, le satisfecit de la Ville est tout à fait étonnant.

Par ailleurs, j'ajoute un dernier point : cette réforme aurait dû s'accompagner d'une réforme des cartes de stationnement, puisqu'aujourd'hui nous savons que les cartes de stationnement sont très difficiles à obtenir. Les professions qui en bénéficient sont tout à fait limitées. Il est très difficile pour les professionnels, notamment les professionnels de santé mais aussi les artisans, d'en bénéficier, ce qui pose beaucoup de problèmes en matière d'accès aux professions au sein de la capitale et d'accessibilité pour toutes ces professions. Donc, au regard de ces différents éléments, je continue à penser que le satisfecit de la Ville de Paris en la matière n'est pas le bienvenu.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Effectivement - Madame GATEL doit lire dans mes pensées, même si nous pensons souvent la même chose -

j'aurais pu faire exactement la même intervention, étant donné que ce dispositif est toujours victime d'autant de dysfonctionnements qu'à ses débuts. Je me souviens que pendant les premiers mois, certains ici dans cette enceinte évoquaient une période de rodage, qui n'aurait pas dû exister quand il s'agit de faire payer tout de même des taxes à des usagers. En l'occurrence, le dispositif est en place depuis maintenant très longtemps, or nous avons toujours, ici à la mairie du XVe, autant de courriers de protestation, notamment de personnes en situation de handicap, qui ont des macarons handicapé, et qui sont verbalisées systématiquement, sans compter les dysfonctionnements de toute nature concernant le recrutement, la sélection des agents, etc. Je ne vais pas refaire le discours, excellent, de Maud GATEL. Simplement, je redemande - je l'avais demandé à l'époque - sans faire de procès d'intention, les choses ne s'améliorant pas, que la Mairie de Paris cesse toute collaboration avec cette société, qui ne fonctionne pas. Sur la partie Nord de Paris, sur la Rive droite, il s'agit d'une autre société. Or il ne me semble pas qu'il y ait autant de difficultés. Là, il s'agit vraiment d'une mauvaise organisation, d'incompétence, sans oublier un certain nombre d'autres événements, que je ne qualifierai pas, mais qui ont pu enclencher des poursuites pénales, dont cette société est l'auteur.

Il s'agit d'une communication qui n'implique pas de vote. S'il n'y a pas d'autres interventions, je laisse la parole au rapporteur Franck LEFEVRE s'il veut ajouter quelque chose.

Monsieur LEFEVRE : Rien de particulier à ajouter, si ce n'est que nous avions dénoncé dès le départ le risque de politique du chiffre. Qui dit « politique du chiffre », dit qu'il y a un certain nombre d'erreurs, qui d'ailleurs se manifestent par les chiffres. Comme vous pouvez le constater, plus de 50 % des recours sont validés et donc justifiés. Donc nous voyons bien que la politique du chiffre pousse la société en question à l'erreur. Merci.

8. **2019 DEVE 49 Subventions (330 730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12e à 17e, 19e et 20e) et équipements sportifs (13e)**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une somme de 118 430 euros à l'association Espaces pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture dans les XIVème et XVème arrondissements.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. 2019 DJS 129 Centre sportif Croix Nivert (15e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société MARAGA

Monsieur le Maire : Monsieur Jean-Philippe PIERRE, qui insiste pour intervenir sur cette délibération.

Monsieur PIERRE : Merci Monsieur le Maire. C'est un sujet qui m'est cher parce qu'il concerne le quartier Saint-Lambert dont j'ai la charge. Ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation, ici à la Mairie du XVe arrondissement. Pour en rappeler quelques dates, le 21 mars 2018, j'ai organisé une réunion de présentation de ce projet aux riverains, accompagné des services de la Ville. Le 8 juin 2018, le conseil de quartier a été consacré à ce sujet, avec une présentation détaillée par la société Maraga. En septembre, j'ai fait une autre réunion avec les riverains sur les différents problèmes qui avaient été évoqués lors du conseil de quartier, sans compter de nombreuses visites faites avec les riverains - j'en ai compté au moins cinq ou six, pendant cette période. Un recours a été déposé par les riverains sur plusieurs points : une perte importante de luminosité et de soleil pour les différents immeubles qui environnent ce projet ; une aggravation du danger liée à la circulation de cette rue qui est très passante et où rien n'est fait pour le passage d'un public nombreux. Autre sujet : le problème du stationnement (qui concerne également les deux-roues). Il n'y a pas de places de stationnement rue de la Croix-Nivert. En outre, aucune végétalisation ni de la toiture (pourtant promise) ni de l'espace public qui lui a été attribué, n'est identifiable dans le projet. Enfin, les nuisances liées à la climatisation et au chauffage préoccupent beaucoup les riverains.

Monsieur le Maire, vous avez écrit à deux reprises à la Direction de l'urbanisme pour évoquer ces différents points. Nous n'avons pas vraiment eu de réponses très claires sur ces différents sujets. Le mécontentement ne porte pas forcément sur l'implantation d'un nouvel équipement sportif dans le XVe arrondissement, dans la mesure où de tels équipements font défaut. Il existe deux préoccupations : il s'agit d'abord d'un sport très confidentiel. Faire du surf dans une boîte carrée ou rectangulaire de 200 mètres carrés : je suis curieux de voir comment cela va fonctionner. Et surtout, le coût d'entrée risque d'être extrêmement élevé, donc peu accessible à une population que l'on aimerait avoir. Donc, il s'agit plutôt d'un projet assez confidentiel, à mes yeux. Néanmoins, c'est une offre sportive supplémentaire dans le XVe, ce qui constitue un point positif. À titre personnel, en tant qu'adjoint en charge de ce quartier, je m'abstiendrai

de voter « pour », parce que je considère que les riverains n'ont pas du tout été entendus dans leurs différentes attentes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Je voudrai simplement faire une intervention sur cette délibération et sur la suivante, puisque dans les deux cas il nous est proposé un avenant à une convention d'occupation du domaine public pour réalisation d'équipements sportifs. Dans les deux cas, il nous est proposé de prolonger la convention d'occupation du domaine public, soit de six ans, soit de cinq ans, parce que les deux porteurs de projet - d'une part, la vague de surf dont vient de parler Jean-Philippe PIERRE et d'autre part un terrain sportif qui se trouve rue Castagnary - ont été confrontés à un grand nombre de problèmes techniques (mauvaise qualité des sols, pollution, etc.), ce qui a renchéri de façon considérable le coût des opérations. À titre d'exemple, l'un des projets portait sur un budget de 810 000 euros. Or le porteur de projet a un surcoût de 700 000 euros, ce qui est difficilement acceptable. D'où l'augmentation de la durée de la convention d'occupation du domaine public. Il serait de bon augure qu'avant de lancer des appels à projets pour la réalisation de nouvelles structures sportives, ce qui en soi est une bonne idée, des études soient portées à la connaissance des porteurs de projet afin qu'ils ne partent pas à l'aveugle et ne se retrouvent pas confrontés à des surcoûts pharaoniques qui doublent le budget pour certains et qui retardent de façon considérable la livraison des projets. Ces deux appels à projets ont été lancés en 2017 - voire en 2016, pour l'un. Or au jour d'aujourd'hui, rien n'est fait. Donc, si des études plus sérieuses étaient réalisées en amont, nous arriverions à ouvrir ces équipements dans des conditions plus acceptables et à accueillir beaucoup plus rapidement les usagers.

Monsieur le Maire : Oui, tout cela est fort dommage. Autant nous étions tous favorables à l'implantation de cet équipement sportif « nouvelle vague », si je puis dire, dans le XVe, autant, il est vrai, nous avons connu beaucoup de déboires avec le projet présenté. Nous avions émis un certain nombre de recommandations, sur le permis de construire, comme le respect du milieu environnant, la demande de fermeture à 22 heures, la nécessité de masquer le bruit des vagues et des activités sportives, notamment du squash, les problèmes de stationnement sauvage aux abords du site, etc. Un recours a été rejeté par la Direction de l'urbanisme. En outre, il y a effectivement un surcoût financier. En revanche, je crois que sur les tarifs, des tarifs préférentiels ont été publiés

pour les habitants du XVe et pour les usagers. Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? Monsieur LORIAU, le rapporteur du texte, veut répondre.

Monsieur LORIAU : Merci Monsieur le Maire. Comme Claire le disait tout à l'heure, des points communs existent - nous y reviendrons. Comment transformer une bonne idée en un échec économique et, je ne l'espère pas, un échec à long terme ? C'est un peu en jouant, comme l'ont fait la Ville et les services sur cet exemple, à l'apprenti sorcier. « Paris, terrain de jeux » était un bel appel à projets, avec des terrains qui étaient disponibles, pour lesquels nous n'étions pas en mesure de financer la réalisation d'équipements sportifs. Après tout, pourquoi ne pas nouer des partenariats public-privé pour construire des équipements que nous n'étions pas nous-mêmes en mesure d'édifier. Sauf que les porteurs de projet se sont retrouvés face à des études techniques totalement dénuées de fondements. Ils ont eu à faire face très rapidement à des difficultés pour pouvoir construire dès le début leurs équipements. D'où les surcoûts qui ont été soulignés. Pour le premier projet dont nous parlons, nous passons tout de même d'1,6 million d'euros à 3,6 millions d'euros, soit 2 millions de surcoût, ce qui est considérable. Qui pourrait à la lecture de ces projets de délibération, parmi nos concitoyens, ne pas tomber de sa chaise en entendant ce type de gestion des deniers publics ? Finalement, la Ville n'assumera pas elle-même ces coûts de construction. Mais en prolongeant l'autorisation d'occupation du domaine public, c'est bien le contribuable parisien qui assumera ces surcoûts, ce qui est très embêtant. Il s'agit là de bricolage technique.

Nous pouvons nous interroger sur le *business plan* qui nous est soumis : dans une première version, le chiffre d'affaires, dans le montage initial, s'élève, la première année, à environ 200 000 euros, et brutalement, sans trop savoir comment, il est porté à 400 000 euros dès la première année, parce qu'on a ajouté... [38 :03]. Je suis très inquiet pour l'opérateur quant à la solidité de son *business plan* et la capacité d'assumer les coûts de construction et la pérennité de l'équipement.

Autre point à éclaircir : on parle d'équipement sportif s'agissant de cet équipement-là. Mais je ne crois pas que l'on puisse réellement retenir le terme d'équipement sportif. Cela figure d'ailleurs dans le projet de délibération : je crois qu'il s'agit plutôt d'un équipement ludique. Je suis un peu inquiet de cela : il est noté que puisqu'il s'agit d'un équipement ludique, il n'est pas obligatoire d'avoir sur place des maîtres-nageurs sauveteurs ou des secouristes diplômés, ce qui pose problème. Des enfants vont s'y rendre pour pratiquer le surf. Certains seront peut-être très aguerris en natation, mais d'autres, peut-être pas. Peut-

être pourrions-nous renforcer, en tout cas là, les exigences en matière de sécurité. Cela me préoccupe beaucoup.

S'agissant de la facilité d'occupation et de partenariat avec la Mairie du XVe et la Mairie de Paris, c'est quelque chose qui dans l'avenant sera étudiée et établie le moment venu. À force d'expérience dans ce type de domaine, je suis très inquiet quand, à l'avance, les conventions de ce type ne sont pas établies, parce que l'on se rend compte souvent que l'on a la portion congrue voire que l'accès à l'équipement n'est pas ouvert à la population du XVe, aux écoles, aux collégiens ou aux associations. Donc je préférerais vraiment que tout cela ait pu être discuté et traité en amont, avant de faire un chèque en blanc au futur occupant.

Un projet qui a trop duré, un équipement qui attend la construction, un opérateur qui a déjà des surcoûts... Je crois qu'il ne faut pas tarder davantage et qu'il faut autoriser cette convention, tout en étant extrêmement vigilants, à l'avenir, sur tout ce qui sera fait sur cette emprise.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumets ce projet de délibération à votre vote favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Deux abstentions.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

10. 2019 DJS 134 Terrain d'Education Physique Castagnary (15e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'UCPA SPORT LOISIRS

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Merci Monsieur le Maire. L'objet de ce projet de délibération concerne le terrain d'éducation physique Castagnary, situé au 115-119 rue Castagnary, et une demande de prolongation de la convention d'occupation temporaire du domaine public, conclue le 1er décembre 2017, avec l'association UCPA Sport Loisirs. En premier lieu, mes chers collègues, nous pourrions nous étonner que ce TEP, implanté en lieu et place du square Castagnary, ait pu faire l'objet de la signature d'une telle convention, procédé qui revient à privatiser temporairement des installations publiques. Est-ce un aveu d'échec ? Celui de la Direction de la jeunesse et des sports qui s'est retrouvée en charge de l'exploitation de ce nouveau TEP qui remplaçait celui de la rue du Bessin, TEP Bessin qui bénéficiait, lui, d'une superficie beaucoup plus importante

et qui répondait ou presque aux besoins d'infrastructures sportives des écoles voisines (l'école élémentaire de la rue de Cherbourg, par exemple) et aux besoins des enfants des quartiers alentour qui venaient s'entraîner au foot, au handball ou s'initier au tennis, la plupart du temps encadrés par des enseignants ou des associations. En lieu et place, la Mairie de Paris a choisi de remplacer le TEP Bessin par la construction de logements sociaux, alors même que le secteur en est largement pourvu et que les structures municipales sportives, par exemple, et celles d'accompagnement social sont très insuffisantes. Certes, et grâce à vous Monsieur le Maire, une partie du terrain a été équipée d'un Ehpad, mais nous aurions pu imaginer aussi la réalisation d'un gymnase qui aurait permis de répondre tout au long de l'année aux besoins criants d'infrastructures sportives sur ce secteur.

Mais revenons au TEP Castagnary. Après deux années d'exploitation ou presque, la Direction de la jeunesse et des sports jette l'éponge, incapable de sécuriser efficacement les accès à ces installations et de réguler les flux de jeunes qui investissaient les lieux, y compris en dehors des heures d'ouverture du site, certains s'adonnant à des trafics prohibés et d'autres à des actes délictueux. Par ailleurs, lors de la construction des deux mini-tennis et du terrain de handball, nous avions obtenu de la Direction de la jeunesse et des sports et de la section locale d'architecture, la mise en place de filets de protection de 6 mètres de haut afin d'éviter la projection de ballons dans les installations mitoyennes et particulièrement dangereuses du transformateur SNCF Ouest-Ceinture, transformateur qui délivre du courant moyenne tension aux voies ferrées Montparnasse. Mais ces filets n'étaient pas suffisants, si l'on prend en compte les photos qui nous ont été régulièrement transmises et qui matérialisent la présence d'enfants grimpant le long des grillages et venant récupérer des ballons sur le terrain du transformateur. Au bout de quelques mois, la Direction de la jeunesse et des sports n'a plus surveillé ces installations, qui ont été laissées à tout venant. Une situation bien peu satisfaisante, vous en conviendrez.

Pour y mettre fin, la Mairie de Paris a procédé à un appel à projets sportifs « Paris, terrain de jeux », à l'issue duquel le TEP Castagnary a été confié à l'association UCPA Sport Loisirs qui bénéficie à présent du droit d'occuper et d'exploiter ce TEP et qui souhaite y construire un complexe de paddle. Mais depuis la signature de la convention le 1er décembre 2017, rien ou presque, sinon le démantèlement des deux terrains de mini-tennis et celui du terrain de handball, des installations qui étaient quasiment neuves. Parmi les raisons invoquées pour justifier cet arrêt du chantier, des sols de mauvaise qualité, dont la nature imposerait à présent la réalisation d'une dalle portée générant un renchérissement des travaux, ce retard générant par ailleurs une perte de

temps d'exploitation du complexe. À ce propos, nous pourrions nous étonner du surcoût d'investissement : estimé initialement à 810 000 euros, il s'élève à présent à 1,5 million d'euros, soit presque le double. Je rappelle au passage que tout le secteur Castagnary est une zone d'ancienne carrière à ciel ouvert, remblayée de calcaire grossier, le bon sol étant à 11, voire 13 mètres de profondeur. Les fondations des nouvelles constructions sur ce secteur nécessitent la réalisation de pieux forés jusqu'au bon sol. Par ailleurs, et de toute évidence, les fondations, lors de la construction du vestiaire du TEP Castagnary, ont bénéficié de pieux forés également. Aussi, comment peut-on imaginer que l'association UCPA Sport Loisirs ait été aussi mal conseillée.

Pour conclure, mes chers collègues, il serait préjudiciable pour les habitants du quartier de laisser plus longtemps en friche le terrain de l'ancien TEP Castagnary. Par ailleurs, l'activité sportive de paddle est en développement. Il serait dommage que les Parisiens ne puissent pas profiter de telles infrastructures. Néanmoins, vous l'avez compris, je m'interroge sur la gestion de ce dossier, tout comme notre collègue Jérôme LORIAU, et sur celle de l'ancien TEP Castagnary dont les installations neuves auront été bien vite remplacées. Les multiples péripéties de ce dossier pourraient faire école, et manifestement nous invitent à la plus grande vigilance. Enfin, je m'interroge sur les dispositifs qui seront mis en place, y compris en dehors des heures d'ouverture au public, afin d'empêcher toute intrusion sur le terrain du transformateur SNCF Ouest-Ceinture depuis le terrain de paddle, en projet.

Monsieur le Maire : Merci, mon cher collègue, de cette description exhaustive du sol, du sous-sol, du sur-sol. S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet, l'avis du rapporteur.

Monsieur LORIAU : C'est à se demander, Monsieur le Maire, s'il ne plane pas une malédiction sur cet espace public. Nous sommes passés effectivement d'un équipement qui était très utilisé et qui servait aussi aux activités de prévention - il s'agit de feu le terrain d'éducation physique Bessin - à un terrain qui, initialement, n'était utilisable ni pour le mini-tennis ni pour le handball, car il ne convenait pas aux dimensions réglementaires ou même à la pratique de loisirs. Donc, nous nous sommes retrouvés avec un équipement, certes parfois squatté par les jeunes du quartier, mais qui avait un sens. Il était également utilisé par les scolaires du quartier. Mais du fait d'un début de travaux avortés, l'équipement s'est retrouvé muré, inaccessible, à la vue de tous, en jachère. Depuis cet imbroglio d'abord administratif entre la direction des espaces verts et la Direction de la jeunesse et des sports sur les traitements des arbres du terrain, puis juridique sur les suites à donner à la poursuite de l'AOT de l'UCPA,

le terrain a dépéri à la vue de tous, ce qui est totalement inacceptable. Il s'agit d'une véritable verrue pour le quartier. Il est urgent que les travaux commencent. J'appelle de mes vœux que dès ce printemps et avant l'été nous puissions voir les travaux démarrer à cet endroit-là.

Je ne reviendrai pas sur le sujet financier qui pourrait faire l'objet d'une de ces émissions en prime time à succès sur l'utilisation des fonds publics, parce qu'il s'agit là d'un bel exemple de ce qu'il ne faut pas faire en matière de gestion des fonds publics. Avant de vous proposer de voter pour ce projet de délibération, peut-être pourrait-on conseiller à l'UCPA, compte tenu de ses compétences techniques sur les sous-sols, de recruter notre collègue Olivier RIGAUD [*Rires et applaudissements*].

Monsieur le Maire : Ce n'est pas pour vous en débarrasser, n'est-ce pas ? Merci en tout cas. Il faut en finir. Donc, finissons-en et votons cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité, merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. 2019 DAE 127 Budget participatif 2018 Subvention (100 000 euros) et convention avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse pour le projet « L'Incubateur jeunes » (15e)

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame ROY : Je voulais intervenir rapidement sur cette délibération car je pense qu'il est intéressant de la valoriser. Il s'agit d'un projet d'incubateur jeunes, porté par le CIDJ, qui a vu le jour grâce au budget participatif et au vote dans le XVe arrondissement l'année dernière. Ce lieu sera dédié à l'accompagnement des idées et des projets des plus jeunes à travers un espace de co-working, mais aussi un appui méthodologique qui sera donné à ces jeunes et une mise en relation avec un milieu plus professionnel, des entrepreneurs qui seraient disposés à aider ponctuellement ces jeunes ou à les accompagner tout au long de leur projet. Les objectifs de ce projet sont à la fois de susciter, de soutenir l'envie d'entreprendre des jeunes, et de stimuler l'engagement citoyen et la coopération. Je trouve cela doublement intéressant puisqu'il s'agit à la fois d'un processus d'accompagnement de projets et de permettre aux plus jeunes, de développer un engagement citoyen, une envie d'agir localement dans leur arrondissement, de développer le sens de l'initiative et, au final, d'acquérir de

nouvelles compétences. Il me semblait intéressant de souligner l'intérêt de ce projet pour les jeunes et pour notre arrondissement

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur RACAPE, rapporteur.

Monsieur RACAPE : Effectivement, ce projet est intéressant. Il a d'ailleurs été choisi par les habitants - vous l'avez rappelé - lors du budget participatif. Nous ne pouvons que saluer l'action du CIDJ, qui est régulièrement partenaire des actions de la Mairie du XVe. Notamment, le CIDJ sera présent pour la Fête de la jeunesse le 29 juin. Je vous invite tous à y participer, à la Mairie même. Il accompagne, vous le disiez, les jeunes, notamment les étudiants. Rappelons que le XVe est le deuxième arrondissement de Paris où il y a le plus d'étudiants, avec 30 000 étudiants, derrière le Quartier latin. De plus, le CIDJ fête cette année ses 50 ans. Donc effectivement, cette subvention est bienvenue.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. 2019 DAE 206 Conciergeries sociales et solidaires - fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire : Il s'agit de « Lulu dans ma rue ». Pas d'interventions ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. 2019 DAC 226 Subventions (935 040 euros) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris »

Monsieur le Maire : Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, quand j'ai vu « Embellir Paris », je me suis dit, en tant qu'adjoint à la propreté, que ce sujet allait peut-être me concerner et qu'on allait réformer complètement la propreté de Paris. Malheureusement, ce n'est pas le sujet. Si je voulais intervenir, c'est

parce que je trouve ce projet très intéressant mais aussi pour éclairer ce Conseil : malheureusement, deux projets vont se télescoper. Sur cette zone, ont débuté depuis lundi dernier des travaux qui vont amener à la mise en place de brise-vue le long du périphérique. Je dirai que nous avons eu d'énormes contraintes, même si je dois souligner ici la synergie de l'ensemble des services municipaux et de ceux du ministère des Armées, avec le partenaire retenu, à savoir le groupe Vinci, puisqu'il fallait installer une base-vie, des bureaux dans un endroit où effectivement ce projet va aboutir. Nous avons regardé le maximum de possibilités : déplacer la base-vie à un autre endroit, rue du Colonel Pierre Avia, nécessitait de couper des arbres ; la contrainte urbaine est assez dense à cet endroit-là ; il y a le Parc de Expositions. Effectivement, mettre des bungalows était très compliqué. Nous les avons installés du mieux que nous pouvions, tous ensemble (police, voirie, armée, Mairie du XVe et Vinci). On ne pouvait pas ne pas les mettre sur le trottoir, ce qui pose un problème sur le projet. J'espère que la Ville ne va pas l'annuler *sine die*. Le projet peut-il être phasé ? En tout cas, je voulais assurer l'ensemble des élus de ce Conseil et donc les administrés du XVe, que tout a été fait pour trouver la meilleure des solutions, mais que cela n'a malheureusement pas été possible.

Monsieur le Maire : C'est regrettable. La parole est à Madame de FRESQUET.

Madame de FRESQUET : Oui, Monsieur le Maire, c'est pour remercier notre collègue Jean-Yves PINET, que j'ai averti de ce gros problème de télescopage entre les travaux pour le ministère de la Défense et ce magnifique projet « Embellir Paris » dans un lieu qui en a vraiment besoin. Je crois que toutes les solutions ont été recherchées. Et malheureusement nous ne pouvons que regretter que les habitants du XVe subissent en quelque sorte une double peine, à savoir que la construction du mur ne sera pas sans incidences, j'imagine, à la fois sur le plan esthétique et au-delà sur le plan environnemental. Le projet qui nous concernait est ajourné, en espérant que tout projet ajourné ne soit pas définitivement enterré. Alors, il est peut-être possible de reporter les travaux si la base-vie pouvait être déplacée, ce qui peut peut-être être encore imaginé mais sûrement pas avant septembre ou octobre. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Nous allons continuer à nous efforcer de demander le déplacement de la base-vie. En effet, nous allons déjà pâtir des travaux et de l'implantation de cet écran brise-vue qui va défigurer le site considérablement. De surcroît, l'œuvre d'art implantée sur un site particulièrement dégradé ne pourra pas avoir lieu dans les conditions prévues.

Madame de FRESQUET : Comptez sur nous pour essayer de trouver une solution.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14. 2019 DAC 435 Subventions (20 500 euros) et conventions avec sept associations historiques

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne le XVe, il s'agit d'une subvention de 1 500 euros à la Société historique et archéologique du XVe.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15. 2019 DAC 603 33 Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour S

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE: Merci Monsieur le Maire. Comme nous l'avons vu lors de notre Conseil du 29 octobre dernier, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ancre désormais la notion de « patrimoine mondial » dans le droit français. Ce texte qui autorise une extension mineure d'un bien inscrit impose par ailleurs l'élaboration d'une zone tampon et d'un plan de gestion destinés à assurer la protection d'un site classé au patrimoine de l'Unesco. La mise en œuvre de cette nouvelle disposition a donc permis à la Ville et au ministère de la Culture d'étendre légèrement le périmètre des 365 hectares du site des rives de la Seine, inscrit depuis 1991 au patrimoine mondial. Jusqu'à présent, le site classé couvrait le linéaire compris entre le pont de Sully et le pont de Bir-Hakeim. Vous vous souvenez sans doute mes chers collègues que lors de notre Conseil du 29 octobre, par le biais d'un vœu, nous avons proposé d'intégrer l'île aux Cygnes au périmètre protégé. La délibération que nous examinons ce soir acte cette demande, ce dont je me réjouis, et définit une zone tampon qui pour le XVe représente un polygone délimité par le pont Mirabeau et par une partie des voies

Zola, Saint-Charles, Viala, Grenelle, Garibaldi et de Sèvres. Pour mémoire, l'île aux Cygnes a été construit en 1865 dans le cadre de l'urbanisation de la plaine de Grenelle. Aménagée en 1878 en promenade plantée de 890 mètres de long par la Ville de Paris, cette île artificielle s'inscrit dans la perspective de la tour Eiffel et sert d'appui à trois ponts : le pont de Bir-Hakeim, le pont de Grenelle-Cadets-de-Saumur et le pont Rouelle édifié pour l'Exposition universelle de 1900. Ce site atypique concentre une exceptionnelle biodiversité et constitue un itinéraire de promenade unique. Agrémentée sur ses côtés de 250 arbres, l'île compte une soixantaine d'essences différentes, que nous veillons à enrichir au fil des renouvellements. Cette île insolite est très fréquentée par les promeneurs, les joggeurs et les touristes, notamment du fait de son ancrage dans l'axe de la tour Eiffel et par la présence de la « Liberté éclairant le monde ». Avec l'inscription de l'île aux Cygnes au patrimoine mondial, nous avons là une belle opportunité pour protéger, valoriser et faire rayonner la troisième île parisienne. Dès que nous aurons obtenu officiellement le label de l'Unesco, nous pourrons dans le cadre d'un événement dédié apposer une plaque actant cette inscription. Parallèlement à l'attribution de ce label, j'espère que les projets déposés sur ce site, dans le cadre du budget participatif 2019, rencontreront un écho suffisant pour nous permettre de disposer des crédits nécessaires à la remise en état des lieux, en particulier des sols qui sont très dégradés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Et merci à Claire de CLERMONT-TONNERRE d'avoir fait cette proposition qui a été validée par la Mairie de Paris. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Juste un petit mot pour souligner que nous nous réjouissons également de l'adoption de cette délibération, ce qui est la preuve que la Ville de Paris écoute les bonnes propositions de notre Conseil. Il s'agit d'une très bonne chose, donc je pense que nous aurons un vote unanime sur la question.

Monsieur le Maire : Merci. Madame LEVAVASSEUR, rapporteure.

Madame LEVAVASSEUR : Je partage pleinement les propos et la satisfaction de Claire de CLERMONT-TONNERRE et de l'ensemble des élus du XVe face à cette décision d'intégrer l'île aux Cygnes dans le périmètre de protection des rives de la Seine. L'île aux Cygnes est vraiment un site exceptionnel de par son histoire, son unicité et sa biodiversité. Il est vrai que nous avions demandé cette intégration à plusieurs reprises lors de vœux en Conseils d'arrondissement et lors de diverses réunions. Je tiens également à saluer le très grand travail et la persévérance de Claire de CLERMONT-TONNERRE sur ce dossier. Nous espérons aussi que par la suite, le projet que nous avons élaboré pour l'île aux Cygnes dans le cadre du budget participatif avec plusieurs habitants, avec les

conseils de quartier Dupleix/Motte-Picquet et Emeriau/Zola, avec plusieurs associations, dont l'association de défense de l' île aux Cygnes, pourra aboutir. Nous verrons cela, peut-être dans quelques semaines. Pour l'heure, nous sommes satisfaits de cette délibération qui nous est présentée ce soir. J'invite tous mes collègues à un vote favorable.

Monsieur le Maire : Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci, il est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. 2019 DAC 710 Subvention (5 000 euros) à l'association ACE15 sur proposition de la mairie du 15e arrondissement au titre de l'action culturelle locale

Monsieur le Maire : Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. 2019 DASCO 18 Subventions (875 062,73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP.

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit d'une subvention de 17 387,25 euros à l'association English fun for children, dont le siège social est situé sur la rue Lecourbe, Paris XVe. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

18. 2019 DASCO 29 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133 070 euros), subventions d'équipement (380 460 euros), subventions pour travaux (378 869 euros)

Monsieur le Maire : Pour ce qui nous concerne, il s'agit de dotations complémentaires pour :

- le collège André Citroën : 9 736 euros ;
- Claude Debussy : 1 900 euros ;
- Apollinaire (pour un aménagement de laverie) : 18 714 euros ;
- André Citroën (mise en conformité de la porte de garage pour les livraisons) : 3 414 euros ;
- Claude Debussy (porte coupe-feu, service restauration) : 6 432 euros ;
- de Staël (aménagement de la zone de dépôt pour le self) : 9 463 euros ;
- collèges Modigliani, Buffon, Camille Sée, Debussy et de Staël pour des monobrosses, lave-linges, autolaveuses, etc. : des subventions allant de 1 000 à 7 000 euros.

Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

19. 2019 DASCO 47 Collèges publics parisiens - Participations (199 750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019

Monsieur le Maire : Il s'agit de participations aux dépenses de fonctionnement pour travaux d'entretien courant à hauteur de 2 350 euros pour les collèges Apollinaire, Citroën, Debussy, Duhamel, Modigliani et de Staël.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

20. 2019 DASCO 52 Collèges publics dotés d'une restauration autonome- Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'actualisation de tarifs pour les collèges Guillaume Apollinaire, André Citroën, Debussy et de Staël.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

21. 2019 DASCO 65 Caisse des Écoles (15ème) Subvention (59 626 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

22. 2019 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Subvention (1 976 069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le collège Citroën : du projet « un collège numérique, une classe robotique » pour 39 983 euros et du [thème] « un collège agréable, mobilier extérieur », pour 31 568 euros.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

23. 2019 DASCO 79 Charte de Chant Choral et Pratiques vocales

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

24. 2019 DASES 81 Subventions (35 000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information - ANPHI

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

25. 2019 DASES 83 Subventions (36 000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap

Monsieur le Maire : Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

26. 2019 DASES 119 Subventions (180 000 euros) et conventions avec trois associations proposant des actions d'animation et de prévention jeunesse.

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Impulsion 75, destinée à des jeunes de 16 à 25 ans, pour 25 000 euros.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

27. 2019 DASES 122 Subventions de fonctionnement (902 584 euros) à 5 opérateurs pour des centres d'hébergement de femmes et de jeunes en situation de grande précarité. Avenants et conventions de fonctionnement

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit du centre d'hébergement de stabilisation Suzanne Kepes, géré par l'association Aurore (subvention de 278 500 euros) et de la résidence sociale Alix et Albert Jacquard, gérée par l'association Aurore (subvention de 85 000 euros).

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

28. 2019 DFPE 33 Subvention (31 949 euros), prorogation et avenant n°3 à l'Association Au Fil de la Découverte pour la halte-garderie (15e)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

29. 2019 DFPE 70 Subvention (48 788 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles (15e) pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

30. 2019 DFPE 169 Subvention (46 193 €) prorogation et avenant n°3 avec l'association Calinot Singe pour la crèche parentale Calinot Singe (15e)

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

31. 2019 DFPE 191 Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130 500 euros) et conventions avec quatre associations

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit de l'association École des parents et des éducateurs d'Ile-de-France pour l'animation de son café et surtout pour l'animation de groupes de parole et d'échange, notamment dans le XVe.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

32. 2019 DDCT 46 Subventions (60 500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à douze associations (2e, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 20e)

Monsieur le Maire : Dans le XVe, il s'agit de DLP15 pour une subvention de 6 000 euros.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

33. 2019 SG 15 Conventions de coopération

Monsieur le Maire : Monsieur COURTOIS a la parole.

Monsieur COURTOIS : Merci Monsieur le Maire. Nous nous félicitons effectivement que la Ville de Paris entame des coopérations dans le cadre de la Métropole du Grand Paris avec les établissements publics territoriaux. Ces projets de convention concernent les différents niveaux de collectivité : la coopération avec les communes a pour priorité l'action au quotidien, celle avec les Départements concerne les problématiques sociales émergentes. Je crois que c'est quelque chose d'extrêmement positif. Cela va permettre d'entamer des relations qui étaient plus ou moins informelles avec notamment les communes limitrophes que sont Vanves, Issy-les-Moulineaux et l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Je m'étais toutefois inquiété d'un point : dans le cadre du renforcement du rôle des maires d'arrondissement, il aurait probablement été intéressant et utile que la mairie d'arrondissement soit cosignataire de cette convention-cadre. Mais ce n'est pas à moi de régler cette question-là. Il revient à GPSO de voir avec ses adhérents, c'est-à-dire avec le maire d'Issy-les-Moulineaux et le maire de Vanves. Il se trouve qu'au titre de la Métropole, j'ai quelques contacts avec ces deux maires. La Ville de Paris qui a fait une réunion avec GPSO a effectivement bien vérifié qu'il fallait probablement que Grand Paris Seine Ouest donne formellement son accord pour la signature, avant que nous le fassions.

La Ville de Paris, et je l'en remercie, nous a donné un accord de principe, qui sera très vraisemblablement vérifié au moment de la délibération, lorsqu'elle passera au Conseil de Paris, en affirmant que rien ne s'opposait à ce que la Mairie du XVe et vraisemblablement les autres mairies – mais je ne suis pas habilité à parler à leur place –, notamment la mairie du VIe, soient également cosignataires.

Monsieur le Maire : Merci. C'est une convention intéressante en ce sens que sur le fond elle permet des axes de coopération importants : développer une mobilité urbaine faiblement émettrice de gaz à effet de serre, renforcer l'usage du vélo et des liaisons douces entre Paris et le Grand Paris Seine Ouest, mise en cohérence des schémas, des réseaux, renforcement des continuités écologiques, notamment la trame verte entre le parc Citroën et Boulogne-Billancourt, développement de services de recharge pour les véhicules électriques ou de lignes de bus à haut niveau de service, une meilleure cohérence sur le free-floating, amélioration de la gestion des espaces d'interface, engagement d'un

travail sur l'usage et le devenir de ces espaces, notamment porte Brancion que nous essayons d'aménager et d'embellir en liaison avec la Ville de Vanves, désenclavement des logements dits « des Frères-Voisin » avec notamment l'accès des habitants à des équipements culturels et sportifs sur le territoire de GPSO, amélioration de la gestion des voies parisiennes limitrophes (en limite avec Vanves, avec Issy-les-Moulineaux), mise en place de comités de pilotage avec le XVe et les autres arrondissements concernés et les autres Villes, un comité technique avec l'association L'Apur. C'est une convention assez complète.

Je viens de recevoir, pendant notre Conseil, l'amendement technique de l'exécutif à ce projet de délibération : il s'agit d'un projet de partenariat avec le rapprochement de Paris et de Grand Paris Seine Ouest, un pilotage qui intégrera les représentants des mairies d'arrondissement, les maires d'arrondissement étant associés à la mise au point en étant cosignataires. Je pense que nous aurons à revoter sur cet amendement technique puisqu'il n'a pas été introduit dans les délais. Évidemment, il fera l'objet d'une autre délibération.

Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Juste un petit mot. Je voudrais insister aussi sur l'importance de cette délibération. Pour le XVe, j'espère que rapidement pourront voir le jour des conventions pour que les habitants des Frères-Voisin puissent bénéficier de tarifs municipaux corrects, sans avoir à traverser le périphérique. J'espère qu'à la faveur du développement de la Métropole du Grand Paris, cette situation qui paraît presque anachronique pourra être corrigée. Je voulais insister là-dessus à la faveur de cette délibération qui par ailleurs a beaucoup d'autres aspects très importants.

Monsieur le Maire : Absolument. Nous partageons les mêmes objectifs. Donc, je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Je vais soumettre maintenant globalement à votre vote les délibérations n'appelant pas discussion. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Vœux

Monsieur le Maire : Maintenant nous passons à la deuxième partie de notre conseil qui concerne les vœux.

34. V152019016 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY, Françoise MALASSIS, Chantal ROLGEN, Audrey LEVAVASSEUR, Daniel-Georges COURTOIS et le groupe Les Républicains et Indépendants, relatif à la préservation du jardin d'enfants des Quatre Frères Peignot

Monsieur le Maire : C'est Madame ROLGEN qui le présente.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de loi pour une école de la confiance rend l'instruction obligatoire pour chaque enfant à partir de 3 ans. Ce projet ne changera pas fondamentalement la situation pour les écoles maternelles dont le taux de présence des enfants de 3 ans est extrêmement élevé à Paris. Des modifications ont été apportées lors de l'examen au Sénat qui permettront aux élèves de petite section de ne revenir qu'après la sieste, s'ils rentrent déjeuner chez eux le midi, certaines écoles ne disposant pas de locaux nécessaires à l'implantation de dortoirs pour tous les élèves scolarisés en petite section. Mais le Sénat est surtout intervenu afin que le statut des jardins d'enfants soit préservé. En effet, les jardins d'enfants accueillent les enfants de 3 à 6 ans dont les familles ont fait ce choix. Ces familles ont privilégié ce mode d'accueil payant comme solution alternative à l'école maternelle en raison d'un nombre nettement plus faible d'enfants par niveau et d'un encadrement d'éducateurs de jeunes enfants plus favorable. La crainte de voir disparaître au fil du temps ces jardins d'enfants relève du fait qu'ils ne dépendent pas de l'Éducation nationale. Qui dit instruction obligatoire, dit enseignants. N'est-il donc pas nécessaire de demander que des démarches rapides soient entamées avec les rectorats pour que les formations d'éducateurs de jeunes enfants répondent aux critères des services académiques et permettent la continuité de ces jardins d'enfants ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame MALASSIS.

Madame MALASSIS : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons la grande chance d'avoir un jardin d'enfants dans notre arrondissement, dont j'ai pu apprécier la qualité de l'enseignement, les soins et l'attention des personnels auprès des enfants qui le fréquentent. Son seul inconvénient, c'est de dépendre des financements du ministère de la Santé et de la Ville de Paris, et non de l'Éducation nationale. Il n'est donc pas considéré par le gouvernement comme une structure d'instruction. Je peux pourtant témoigner que celui du XVe offre une pédagogie, mettant l'enfant au centre du système éducatif et d'apprentissage

avec notamment un respect de ses rythmes, la collaboration entre les enfants, un accent mis sur la confiance et la créativité, une mixité interculturelle et sociale, un taux d'encadrement plus important qu'à l'école, des conditions d'accueil spécifiques par des éducateurs et éducatrices formés à la psychologie de l'enfant de 0 à 6 ans, une co-éducation avec les parents et un accompagnement de la parentalité, l'accueil d'enfants porteurs de handicap (deux fois plus qu'en maternelle) et celui du tout-petit avec une adaptation en temps partiel et, enfin, une structure à taille humaine puisqu'ils sont 20 par classe. Tous ces critères font le succès du jardin d'enfants. Mon seul regret est qu'il n'y en ait qu'un dans cet immense arrondissement. D'où la longue liste d'attente d'enfants qui ne pourront bénéficier de toute cette bienveillance. C'est pourquoi, même si un débat a déjà eu lieu au Conseil de Paris en avril, je vous propose d'adopter ce vœu pour que la Maire de Paris prenne position auprès du gouvernement pour demander le maintien des jardins d'enfants au-delà des deux ans qui ont été accordés pour leur pérennité dans le projet de loi. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je souscris à tout ce que Madame MALASSIS vient de dire. Donc, nous allons voter pour votre vœu, en soulignant que ce vœu pourrait presque être adressé au rectorat et au ministère et que cela fait suite à un débat en Conseil de Paris qui s'est soldé par un vœu de l'exécutif qui allait dans ce sens. Donc, position a déjà été prise là-dessus, mais on peut insister sur la question pour réaffirmer qu'il s'agit d'établissements spécifiques, les plus anciens établissements d'accueil de la petite enfance parisiens, qu'il ne faut pas perdre. Donc, nous nous joignons à vous pour essayer de maintenir nos jardins d'enfants, malgré la loi qui est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets ce vœu au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

Le vœu est adopté à la majorité.

35. V152019017 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Jean-Manuel HUE, Louise-Agathe CHARPENTIER, Jean-Yves PINET, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15ème relatif à la dénomination "Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO",del'avenue de la Porte de Sèvres

Monsieur le Maire : C'est Monsieur PINET qui rapporte ce vœu.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le vendredi 10 mai, les Français apprenaient le sacrifice de deux soldats d'élite, tués dans la nuit, lors d'une opération qui a abouti à la libération de deux de nos compatriotes retenus en otage et voués à être vendus à des groupes terroristes au mieux et au pire, à la mort. Membres des commandos marine, héritiers de ceux qui ont débarqué à Ouistreham le 6 juin 1944, ils étaient membres du commando Hubert, du nom du lieutenant de vaisseau Augustin HUBERT, tué ce 6 juin 1944, et considéré à juste titre comme le plus élitiste des commandos de l'armée française. Nageurs de combat, chuteurs opérationnels, les hommes du commando Hubert peuvent intervenir partout, dans n'importe quelles conditions, pour assurer la mission qui leur est confiée. Dans la nuit du 9 au 10 mai, leur mission était de sauver nos compatriotes et de les ramener vivants sur le sol national. Tous connaissent les risques mais rien ne compte que la mission. Les officiers mariniers Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO ont été tués à courte distance lors de l'assaut et ont donné leur vie pour leurs camarades et les otages. La mort d'hommes de valeur est toujours regrettable, et le fait que nos compatriotes découvrent ces unités d'élite parmi l'élite dans ces conditions l'est tout autant. Le 15e a une histoire intimement liée avec les forces armées : terre d'aviation, il est aujourd'hui la terre d'accueil du Ministère des Armées et un arrondissement où résident de nombreux militaires. Le 15e accueillera prochainement le monument Opex Hommage de la nation à ceux qui sont tombés lors des opérations extérieures. Donner le nom de « Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO », officiers mariniers morts pour la France, à une rue du 15e arrondissement, est dans la lignée de ce lien entre le 15e arrondissement et l'armée française.

Monsieur le Maire : Merci au commandant PINET de nous avoir rapporté ce vœu. Monsieur HUE va répondre, puis l'explication de vote suivra.

Monsieur HUE : Oui, Monsieur le Maire, tout a été dit et très bien dit par le commandant PINET. Je dis cela sérieusement, je suis sérieux en le qualifiant ainsi. Nous pouvons insister sur tous les liens qui unissent le 15e à nos forces armées. La concurrence n'a pas lieu d'être au sein de la Ville de Paris, le 15e est très naturellement l'arrondissement qui doit accueillir ce lieu de mémoire, qui ne créera aucune gêne pour les riverains. Et je dis avec émotion et je suis sûr qu'il y aura un vote unanime immédiat sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Madame Isabelle ROY pour l'explication de vote.

Madame ROY : En réalité, nous n'avons pas grand-chose à ajouter à tout ce que vous avez dit. Effectivement, votre vœu propose de rendre hommage à ces deux militaires d'élite d'exception Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO, qui ont sacrifié leur vie pour libérer quatre otages au Burkina Faso. Ce sont deux héros morts pour la France, pour notre pays, vis-à-vis desquels nous avons un véritable devoir de mémoire. Le lieu que vous proposez, qui a une portée symbolique, fait sens par rapport à ce devoir de mémoire. C'est pourquoi nous soutenons bien évidemment votre vœu de tout cœur avec vous, même si nous savons qu'il faudra passer par la commission de dénomination. Nous le voterons avec vous.

Monsieur le Maire : Merci pour cette unanimité. Je crois que les deux héros qui ont été décrits par Jean-Yves PINET à l'instant et par vos déclarations, méritaient cette unanimité. Des soldats pour lesquels rien n'était plus important que la mission et de sauver la vie des otages, même en sacrifiant la leur propre. Nous avons déjà permis à une rue qui bordait ce ministère, d'être dénommée Général de Boissieu, qui était un héros de la Résistance. Il a participé à la libération de Paris, notamment. Et c'est tout à fait symbolique que l'autre rue qui borde le ministère, puisse aussi porter le nom de deux héros qui, à une autre période de notre histoire tourmentée, celle de la lutte antiterroriste, notamment sur des théâtres d'opérations extérieures, méritent également d'être honorés.

Je vais soumettre aux voix, s'il n'y a pas d'autres explications de vote. Qui est pour ? Contre ? Unanimité, merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

36. V152019018 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste MENGUY, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Manuel HUE, Jean-Philippe PIERRE, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15ème, relatif à la pose d'une plaque en mémoire de l'Ecole théorique et pratique en électromécanique Breguet, sur la façade de l'immeuble situé au 81, rue Falguière

Monsieur le Maire : C'est Jean-Philippe PIERRE qui le présente.

Monsieur PIERRE : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu est également un vœu de mémoire puisque nous répondons à une demande de l'association des anciens

élèves de l'École Breguet, qui a créé un établissement au 81 rue Falguière, en 1904. Ils y sont restés jusqu'en 1968, de mémoire. L'objectif de cette plaque est de réaffirmer que nous avons dans notre rue Falguière, l'ancienne École Breguet. Cette école a servi pendant la Première Guerre mondiale d'hôpital militaire. À ce double titre une plaque commémorative me semble être nécessaire.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur HUE pour répondre.

Monsieur HUE : Je partage pleinement l'objectif de ce vœu qui répond à l'initiative de Monsieur CLAVET. J'ajouterai juste que les avions Breguet ont combattu en 1940 - il y en avait 25. Ils ont tous été abattus parce qu'ils ont fait face à 450 Junkers. C'est la mauvaise organisation de certaines institutions qui avait fait que seuls 25 avions Breguet étaient disponibles. Je voudrais rappeler qu'actuellement, les Breguet (Breguet Atlantic) continuent de jouer un grand rôle dans la surveillance maritime et aident, lorsque des marins et des navires sont en perdition, à les retrouver. Donc, oui, c'est un lieu de mémoire et ce 81 rue Falguière mérite cette plaque. Il faudra évidemment l'accord de la copropriété, mais je crois que les premiers contacts sont favorables.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci. Unanimité.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

37. V152019019 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Claire de CLERMONTTONNERRE, Sylvie CEYRAC, Anne-Claire TYSSANDIER, Marc ESCLAPEZ, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15ème, relatif à la dénomination d'un lieu du 15ème "Jean VANIER"

Monsieur le Maire : C'est Anne-Claire TYSSANDIER qui le rapporte.

Madame TYSSANDIER : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous le savez, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de le dire dans cette enceinte, le XVe est une terre d'accueil pour le handicap, tant pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, que pour les structures et les institutions. La politique que vous menez, Monsieur le Maire, en leur faveur y contribue, que ce soit avec la création du Conseil local du handicap, la mise en place des journées de sensibilisation à destination des scolaires ou encore les actions prises pour améliorer l'accessibilité - je pense aux marches exploratoires

organisées par mon collègue Marc ESCLAPEZ sur la voirie, les trottoirs, les places de stationnement. C'est donc tout naturellement que nous souhaitons proposer ce vœu ce soir. Jean VANIER, homme aux mille vies et inlassable défenseur des plus humbles et des plus fragiles, a été pionnier en ouvrant la voie à de nombreuses communautés qui agissent aujourd'hui en faveur des personnes en situation de handicap mental. Vous le savez, c'est ici au cœur de notre arrondissement, que l'Arche à Paris a été fondée en 1973. Jean VANIER a consacré sa vie à l'autre, à l'accueil inconditionnel des personnes en situation de handicap. Tant de chemin parcouru depuis bientôt 40 ans ! Mais aujourd'hui encore, le constat est implacable : le regard sur le handicap a changé mais il reste encore tant à faire sur la question de l'hébergement, de l'accès au milieu ordinaire, du regard des autres sur la différence. C'est pourquoi nous portons ce vœu avec mes collègues Sylvie CEYRAC, Marc ESCLAPEZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE et vous tous, notamment parce que ce serait, au-delà de l'hommage à homme Jean VANIER, une vigie, une boussole dans tout ce qu'il reste à accomplir en faveur des personnes en situation de handicap. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Sylvie CEYRAC, pour répondre.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Le monde a perdu dans la nuit du 7 mai dernier un homme d'une qualité rare, un monument de tendresse et d'amour des autres, Jean VANIER, qui est décédé dans le XVe. Par son engagement auprès des personnes souffrant de handicap mental, il a révolutionné le regard de la société sur eux. Né en 1929 à Genève, d'un père diplomate et ancien gouverneur du Canada, il entre à 13 ans au collège de la Royal Navy à Dartmouth et rejoint la marine britannique sur les bateaux de guerre. Il a, parmi ses missions, participé au retour des déportés des camps de Buchenwald, de Dachau, de Bergen-Belsen, d'Auschwitz, dans lesquels il avait reconnu pour la première fois, je cite, « une humanité blessée ». À 22 ans, l'officier quitte la marine canadienne et fait des études de théologie et de philosophie, ainsi qu'une thèse de doctorat sur Aristote soutenue à l'Institut catholique de Paris. En 1964, revenu en France, il rencontre deux jeunes porteurs de handicap mental, Raphaël et Philippe, qui étaient placés dans un asile où les conditions de vie à cette époque étaient effroyables : attachés la plupart du temps, isolés et considérés comme rebuts de la société. Jean VANIER a été très marqué par cette rencontre et décide de les accueillir dans une petite maison d'un village de l'Oise, Trosly près de Compiègne. Il appelle cette maison « L'Arche ». C'est d'abord d'une expérience humaine hors du commun et une révolution à l'époque où la maladie mentale, mal connue, faisait très peur. À présent, il existe 35 communautés en France, mais aussi 154 communautés dans 38 pays sur les cinq continents. C'est donc le début d'une longue aventure de création de foyers. Dans

chaque communauté, vivent ensemble des femmes, des hommes en situation de handicap ou pas, et ceux qui ont choisi de vivre au quotidien. Ils forment ainsi comme une famille, les associant aux tâches quotidiennes d'une maison (entretien, repas) selon leurs possibilités, dans un climat de bienveillance, de joie et de fêtes à toutes occasions. En 1973, Jean VANIER crée l'Arche à Paris et crée la première communauté de l'Arche à Paris dans le XVe. Outre le siège de l'Arche à Paris, mais aussi de la fédération nationale de l'Arche et de l'Arche internationale, notre arrondissement regroupe la majeure partie des établissements parisiens : un foyer de vie, un foyer d'accueil médicalisé (ancien hôpital Saint-Michel), 3 foyers d'hébergement de taille familiale (5 à 6 personnes par foyer) rue Olivier de Serres, un foyer d'hébergement de 12 places comprenant 6 studios alliant ainsi indépendance et accompagnement, un centre d'activité de jour rue de l'Abbé Groult, et un service d'accompagnement à la vie sociale pour conforter leur autonomie, ainsi que l'Atelier où sont proposées des activités artistiques, corporelles, sportives, etc. Il existe également sur Paris, deux foyers dans le XVIe arrondissement.

J'ajoute que d'autres associations se sont inspirées de l'Arche pour vivre en petites communautés de type familial avec des personnes de la rue, comme l'APA, l'Association pour l'amitié qui a deux foyers dans le XVe, ainsi qu'Aux captifs, la libération, où vivent ensemble des personnes victimes d'addictions sorties de la rue.

Jean VANIER a reçu le prestigieux Prix Templeton, qui avait aussi été décerné à Mère Teresa auparavant. Jean VANIER disait : « je rêve d'un monde d'amour, où tous les hommes n'auront plus peur les uns des autres ». Je crois qu'il a su transformer son rêve en réalité pour beaucoup. Dans notre arrondissement si riche de lieux et d'actions de solidarité, le XVe est honoré d'accueillir l'œuvre de Jean VANIER. C'est pourquoi nous formons un vœu pour qu'un lieu du XVe soit dénommé « Jean VANIER ».

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Évidemment, c'est une bonne idée. Nous terminerons donc sans doute par une unanimité sur le sujet. Première chose : nous demandons d'ajouter un petit considérant pour souligner que la Ville de Paris travaille en étroite collaboration avec l'Arche depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre de la mise en place de la stratégie parisienne « handicap inclusion et accessibilité universelle 2021 », votée en mars 2017. Vous nous direz si vous acceptez notre demande.

Évidemment, notre arrondissement est riche de sa solidarité, mais nous aimerions que cette unanimité, avec les belles paroles que nous avons entendues de Monsieur VANIER, s'applique partout, pour tout le monde, et notamment lorsque des centres d'hébergement d'urgence doivent être mis en place. Je ne veux pas faire de polémique excessive là-dessus, mais je pense que la solidarité doit trouver sa place partout et dans toutes circonstances.

Avec le considérant que nous demandons d'ajouter, nous voterons pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Oui, comme j'aimerais parfois que Madame VERSINI nous annonce au préalable qu'elle va installer des centres d'hébergement d'urgence dans tel ou tel quartier plutôt que de les cacher et de les découvrir par la suite. Chacun donne son avis. Là il s'agit d'un considérant supplémentaire qui est proposé pour compléter ce vœu et permettre son adoption à l'unanimité. Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Je ne vais pas rentrer dans la polémique. Sur les centres d'hébergement d'urgence, il est dommage d'avoir parlé de cela, à ce moment-là. Je pense que l'on peut accepter ce considérant supplémentaire.

Monsieur le Maire : Merci. Si j'ai bien compris, il va s'agir d'un vote à l'unanimité. Je soumets à votre vote ce vœu amendé. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité, merci.

Quelques informations diverses. Je vous rappelle la Fête de la famille, samedi 8 juin sur le parvis, de nombreux conseils de quartier et fêtes de conseils de quartier, Le lundi 17 juin, la cérémonie commémorative du 18 juin 1940 n'aura pas lieu à 18h30 mais à 18h. Nous aurons le 21 juin pour la Fête de la musique, à 20h, dans cette salle, un concert de piano de Roustem SAITKOULOV accompagné au violoncelle par le jeune prodige Maxime GRIZARD, suivi d'un DJ sur le parvis.

Notre Conseil d'arrondissement se tiendra le lundi 24 juin, suivi le 26 juin, à 19h30 d'un grand débat public sur le XVe.

Le samedi 29 juin, sur le parvis : Fête de la jeunesse. Et enfin, lundi 1er juillet, le CA CICA à 19h. Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du 15ème arrondissement